

## CERTIFICAT 2015 QUALIBAT 2015

ACCRÉDITATION
N°4-0532-1,
LISTE DES JOTES
ET PORTÉES DISPONIBLES
SUR WWW.cofrac.fr.
DUN KRIKKISS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigence applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référenti pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications d'dessous et disponibles sur le site qualifoct.com, ruprique NUMÉRO **E858** ÉDITÉ LE 25/03/2016

VALABLE JUSQU'AU 31/05/2016

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création: 01/01/2005

Forme juridique: SARL

DEPUIS LE 10/01/2005

6 IMPASSE DU MOULIN ROUGE

Raison sociale: TOUS SERVICES MARTIN

57400 IMLING

Capital: 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC METZ 2005B18

N°Siret:

**Téléphone**: 03 87 23 86 77 **Portable**:

Fax: 03 87 23 86 77

Tranche de classification: EFF1

480262302 00015

4322A Site Internet :

E-mail: ts.martin.cedric@gmail.com

Assurance Responsabilité Travaux : Responsabilité légale :

MARTIN CÉDRIC GÉRANT / MARTIN CÉDRIC CO-GERANT

Assurance Responsabilité Civile :

Numéro caisse de congés payés :

AXA 5430931604

AXA 5430931604

Code NACE :

Situation fiscale et sociale: A jour au 31/12/2014

CLASSIFICATION

## Qualification Professionnelle

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution	Echéance
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention Efficacité énergétique - travaux isolés	13/10/2015	29/09/2019

Effectif moyen: 1

## Domaines RGE de travaux couverts

o Pose de matériaux d'isolation thermique des parois vitrées, de volets isolants et de portes d'entrée donnant sur l'extérieur

\* ou du plus récent renouvellement

SIGNATURE DU TITULAIRE LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Alain MAUGARD

AGENCE QUALIBAT

AGENCE DE METZ 3, RUE THOMAS EDISON LE TECHNOPOLE 57070 METZ

o Pose de matériaux d'isolation thermique des parois opaques, pour ce qui concerne les toitures-terrasses, les planchers de combles perdus, les rampants de toiture et les plafonds de combles

o Pose de matériaux d'isolation thermique des parois opaques, pour ce qui concerne les murs en façade ou en pignon et les planchers bas